

**CAISSE DE GREVE**  
**(Votée en AG le 28 novembre 2019)**  
**ET**  
**DE SOLIDARITE PERMANENTE**  
**(Votée en AG le 06 janvier 2020)**



La grève entraîne une perte de salaire

Pour information la retenue sur salaire n'excède pas une demi-journée par mois (une journée de grève étalée sur 2 mois). Au regard du mouvement historique, le Comité de lutte et de grève sollicitera un rendez-vous avec monsieur le Maire pour négocier le paiement des jours de grève.

**La Caisse de Grève qu'est-ce que c'est ?**

C'est un dispositif de solidarité mis en œuvre par les grévistes

La caisse de grève soutient financièrement les grévistes

Ce soutien dépend bien évidemment des dons récoltés

Nous vous rappelons que le principe d'une caisse de grève est d'apporter une aide et qu'elle ne pourra pas se substituer au salaire effectivement perdu.

**Les actions menées qui ont permis de récolter des fonds :**

- Petit déjeuner lors de la distribution des jouets par le COS
- Soirée des communaux
- Les urnes déposées à l'Hôtel de Ville et l'Aile Est
- Les réunions publiques d'information sur les retraites (école Michelet et en direction des agents Hôtel de Ville)
- La soirée festive à l'école Victor Duruy
- Atelier théâtre des clubs des retraités
- Lors de la manifestation en direction le secteur privé (manifestation devant la Société Générale, le RER et le centre commercial Auchan)
- Lors de la projection du film « La Sociale » (versement effectué par les parents d'élèves, enseignants, retraités)
- Dons par les collègues, soutiens extérieurs par les Fontenaysiens
- Distribution de tracts lors de la soirée des vœux du Maire
- Présentation de la loi de transformation de la fonction publique (Maison du Citoyen)

**La somme :**

- A ce jour nous avons en caisse 862 euros
- 220 euros ont déjà été attribués à 5 collègues
- 149 euros pour préparer la soirée festive

**Actions à venir :**

- ✓ Manifestation «retraite aux flambeaux » de Val de Fontenay aux Rigollots jeudi 23 janvier
- ✓ Exposition vente de photos et aquarelles réalisés par les grévistes et leurs soutiens
- ✓ Proposition d'une brocante, vide grenier

Lors de l'assemblée générale du 06 janvier le secrétaire général de la CGT des territoriaux de Fontenay-sous-Bois a proposé de voir avec son syndicat pour soutenir la caisse de grève financièrement.

**Mode de répartition :**

- Sur sollicitation
- Etre ou avoir été en grève.
- Présence active avec le comité de grève et de lutte (par conséquent se faire connaître en participant)
- Famille monoparentale - Catégorie C
- Au regard du montant récolté et du nombre de personnes qui solliciteront le comité, un forfait sera fixé mensuellement (selon la somme disponible en caisse).
- Un jour de permanence sera proposé à l'Union Locale avec présence de syndiqué et de non syndiqué pour l'aide.

Vous pouvez vous faire connaître à compter du mercredi 22 janvier 2020 au mercredi 29 janvier 2020 soit par messagerie (contact ci-dessous), soit auprès d'un membre du comité de grève et de lutte syndiqué ou non syndiqué.

Les contacts :

[comitedegreveetlutte@fontenay-sous-bois.fr](mailto:comitedegreveetlutte@fontenay-sous-bois.fr)

[comitegreveetlutte@gmail.com](mailto:comitegreveetlutte@gmail.com)

<https://www.facebook.com/comitegreve.luttefsb.1>

**Le Comité de grève et de lutte**